

Dépollution près d'Orléans : erratum

Dans l'article de la dernière Lettre qui traitait d'une dépollution chimique réalisée à Orléans, vous l'aurez rectifié, il fallait lire : le travail a été réalisé « sous » protection respiratoire et non « sans » protection respiratoire.

Interventions du mois

Septembre a été calme pour le service intervention, sollicité seulement en deux occasions : un déversement d'un produit malodorant (acide valérique) en milieu universitaire et une contamination par solvants (dérivés benzéniques, solvants chlorés) du réseau d'eau interne d'un collègue, rendant l'eau impropre à la consommation.

Stage de lutte en milieu littoral

La deuxième session du stage de formation à la lutte contre les pollutions par hydrocarbures en zone littorale et portuaire s'est tenue dans les locaux du *Cedre* du 27 septembre au 1^{er} octobre. La moitié des 12 participants provenait de l'industrie pétrolière, l'autre des ports, collectivités et sapeurs-pompiers. Ils ont pu se former à la mise en œuvre des techniques de lutte applicables en milieu portuaire ou sur le littoral lors, notamment, de 2 jours d'exercices pratiques appréciés de tous. Les prochaines sessions de cette formation sont prévues du 5 au 9 juin 2000 et du 18 au 22 septembre 2000.

Exercice : Polmar Laïta 99

L'exercice Polmar-terre 1999 du département du Finistère, préparé par le Service Maritime, Fluvial et Aéroportuaire de la DDE 29, en concertation avec la Préfecture (SIDPC), s'est déroulé du 21 au 23 septembre. Il comportait à la fois un exercice d'état-major et un exercice technique avec déploiement de matériel à l'embouchure de la Laïta, rivière séparant les départements du Finistère et du Morbihan. L'exercice d'état-major avait pour objectif d'informer les services sur le dispositif Polmar en vigueur, avec un accent particulier sur les procédures financières et l'organisation opérationnelle. Le PC opérationnel a été armé avec toutes les cellules prévues dans le plan. Une équipe d'animation assurait de l'extérieur le réalisme de la situation en injectant

des événements perturbateurs dans le déroulement normal des actions. L'exercice technique comportait le déploiement du dispositif prévu au plan Polmar-terre 29, entre le port du Pouldu (Finistère) et celui de Guidel (Morbihan) : 700 m de barrage en chevron avec 5 corps-morts et coffres. Les limites d'efficacité d'un barrage en zone à fort courant ont une fois encore été vérifiées : il est clair que toute protection serait illusoire au-delà du coefficient de marée 70.

Une nouvelle collecteuse d'algues vertes

La conception de machines de ramassage de plage polyvalentes, permettant de ramasser algues vertes, déchets ou hydrocarbures, suivant le besoin, continue à progresser. Une PME de Morlaix, ERM Concept, vient de réaliser dans les Côtes d'Armor, en présence du *Cedre* et du Centre de Valorisation des Algues (CEVA), un test de ramassage d'algues vertes dans l'eau, avec une machine pour laquelle l'ANVAR-Bretagne avait demandé l'expertise du *Cedre* en 1998. Cette machine est une adaptation au problème « algues vertes sur le littoral » du dispositif de filtration en continu « Aquafilter » ; système éprouvé pour la protection des installations piscicoles contre les arrivages de déchets flottants (feuilles, branches, sacs plastique, etc.). Mû par un tracteur agricole, le dispositif assure un relevage sélectif des algues, leur essorage et leur compression. Les tests ont mis en évidence le bon fonctionnement et les qualités de l'engin mais son rendement n'a pu être évalué, faute (pour une fois) d'algues en volume suffisant sur la plage de Saint-Efflam. D'autres applications sont envisagées, pour la collecte en continu de macro-déchets flottants, méduses, amas d'algues, lentilles d'eau, bref tout ce qui flotte librement en surface ou en subsurface.

Mer du Nord : Accord de Bonn

Les parties contractantes de l'Accord de Bonn (coopération en matière de lutte contre la pollution de la mer du Nord par les hydrocarbures et autres substances dangereuses) ont tenu leur 11^{ème} réunion dans les locaux du *Cedre*, à l'invitation de la France, du 29 septembre au 1^{er} octobre. Ouverte par une allocution du Préfet Maritime de l'Atlantique, la réunion a traité de multiples questions permanentes,

en particulier la mise à jour du manuel commun, la surveillance aérienne des pollutions, les relations avec les autres organisations. Parmi les différents documents techniques présentés et examinés, nous vous signalons un manuel préparé par la Suède sur la poursuite efficace des contrevenants (fauteurs de déballastage) et une étude préparée par la France sur les déversements accidentels de produits chimiques en mer. Une pollution accidentelle notable et une situation de risque majeur ont fait l'objet de présentations : l'échouement du cargo *Pallas* sur l'île allemande d'Amrun, avec déversement de 700 tonnes de fuel et diesel, et l'incendie du citernier *Multitank Ascania* dans le canal de Manchester, avec 1 750 tonnes d'acétate de vinyle à bord. Pour plus d'informations, vous pouvez consulter le site Internet de l'Accord de Bonn : « www.bonnagreement.org ».

Protection des côtes maltaises

Depuis déjà une dizaine d'années, le *Cedre* est impliqué, de près ou de loin, dans la mise en place d'une politique de lutte contre les pollutions accidentelles par les hydrocarbures à Malte. En novembre 1998 il signait, avec l'*Environment protection department* du ministère maltais de l'environnement, un contrat financé par la commission européenne, en vue de préparer un plan national d'intervention et de réaliser un ensemble de formations théoriques et pratiques (Lettre n° 44). Du 21 septembre au 2 octobre, une équipe du *Cedre* (qui a atteint 8 personnes la deuxième semaine) s'est rendue à Malte pour piloter une série d'exercices pratiques et un exercice de simulation afin de tester le plan national d'urgence. C'était, pour la plupart des acteurs maltais des secteurs publics et privés impliqués dans les exercices, leur première expérience dans le domaine. Ils ont montré un grand enthousiasme et pour beaucoup une grande efficacité. Tirant les leçons de ces exercices, le *Cedre* doit fournir une version finale du plan pour la fin novembre.

USA : le *New Carissa* s'accroche

Les restes de la poupe du cargo *New Carissa* (Lettres du *Cedre* n° 45 à 48), toujours échoué sur une plage de l'Oregon, font de leur mieux pour alimenter la discorde entre les parties concernées. Le gouverneur de l'Etat a demandé qu'ils soient enlevés pour éliminer tout risque de polluer le littoral en boulettes d'hydrocarbures au fur et à mesure du démantèlement du cargo par la mer. L'assureur du navire, qui finance les opérations sur place, veut bien obtempérer mais à condition d'être remboursé par le Fonds américain de

garantie contre les pollutions par hydrocarbures, puisqu'il s'est déjà engagé jusqu'à sa limite de responsabilité. La garde-côtière juge que l'enlèvement est une mesure inappropriée qui impliquerait une dépense irresponsable des deniers publics. Le mauvais temps retarde les travaux qui ont maintenant peu de chances d'être achevés avant les tempêtes d'hiver. Les journalistes commentent sans complaisance et les avocats affûtent leurs arguments pour le procès à venir.

OMI : des SOPEP pour les chimiquiers

Le Comité sur la Protection de l'Environnement Marin (CPEM) de l'Organisation Maritime Internationale a étendu aux navires-citernes chimiquiers, dans sa réunion du 28 juin au 2 juillet, l'obligation de posséder un plan d'urgence de lutte antipollution (SOPEP : *Shipboard Oil Pollution Emergency Plan*), déjà en vigueur pour les pétroliers.

Royaume Uni : des condamnations

Le mois d'août a été répressif pour deux établissements de *Nestlé UK* et de *British Oxygen Corporation* (BOC). Ceux-ci avaient pris quelques libertés avec l'entretien de leurs stockages de fuel, provoquant en 1997 des déversements de quelques centaines de m³ dans le *Grand Union Canal* (Middlesex) pour l'un et le *Sankey Brook* (Cheshire) pour l'autre. Ils ont tous deux plaidé coupable, reconnaissant des négligences. *Nestlé* a été condamné le 2 août à 1 500 £ d'amende et 7 000 £ de frais de nettoyage. Pour BOC, le 28 août, l'amende s'est élevée à 10 000 £ d'amende et 3 473 £ de frais de lutte.

Sri Lanka : de l'engrais à l'eau

Menaçant de couler et abandonné par son équipage au large du Sri Lanka, le cargo turc *Meliksah*, chargé de 16 000 tonnes d'engrais, avec une centaine de tonnes de fuel en soute, s'est cassé en deux en cours de remorquage avant de couler, le 26 août, sur le récif de *Basses*, un récif corallien du sud de l'île faisant l'objet d'un projet de réserve marine. Le carburant et le chargement se sont déversés, provoquant une pollution du récif sur l'ampleur de laquelle les avis d'experts s'opposent.

Nous vous rappelons la prochaine **journée d'information du *Cedre* jeudi 4 novembre** à la Tour Elf de Paris La Défense sur le thème :
« Jusqu'où lutter face à une pollution accidentelle des eaux ? »